Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2014170-0006 du 19 juin 2014

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques

Xavier AERTS

Mars 2014

# BASSIN VERSANT DE LA TÊT MOYENNE

## Communes de Corneilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Baho et Saint-Estève

## Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

## Risque Inondation

**Enveloppe des aléas à l'échelle du bassin versant pour les phénomènes pris en compte**
**Echelle : 1/12 500ème**

© IGN - BDPARCELLAIRE®
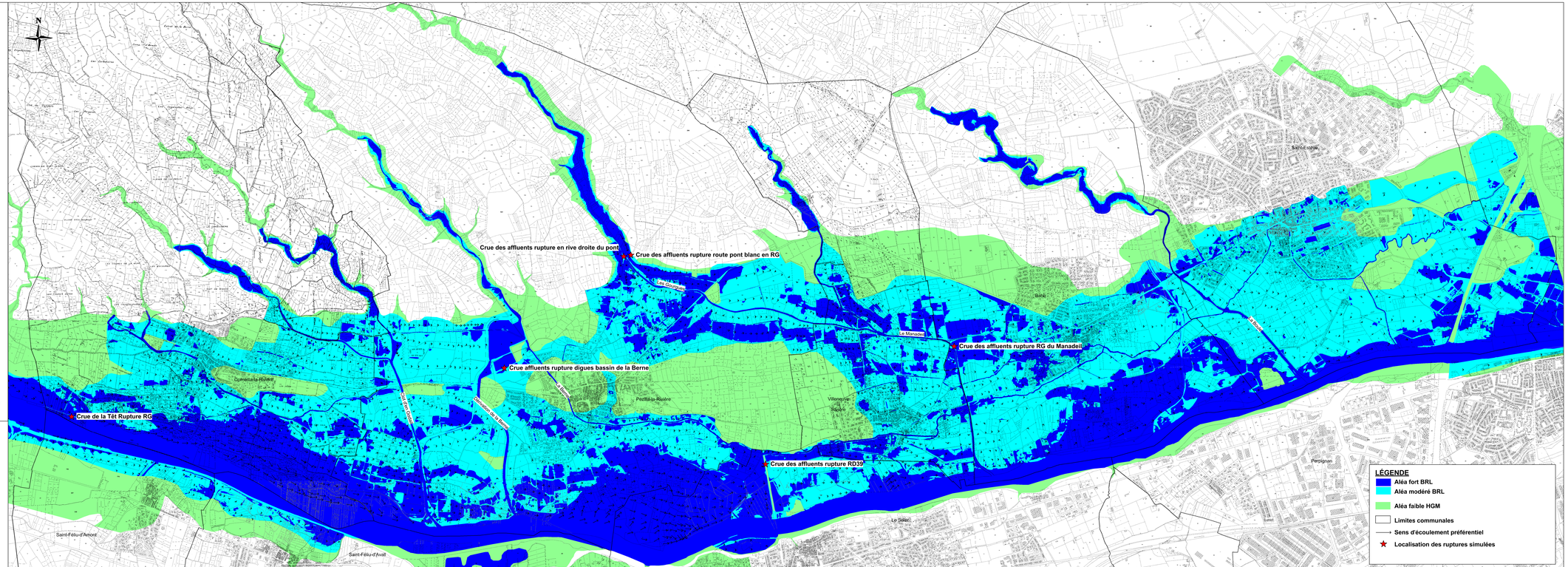
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques